

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1344

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	24 969 576
<i>dont titre 2</i>	0	1 014 060
Protection des droits et libertés	0	1 227 044
<i>dont titre 2</i>	0	241 520
TOTAUX	0	26 196 620
SOLDE	-26 196 620	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	25 618 674
<i>dont titre 2</i>	0	1 014 060
Protection des droits et libertés	0	981 582
<i>dont titre 2</i>	0	241 520
TOTAUX	0	26 600 256
SOLDE	-26 600 256	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » à hauteur de 25,0 M€ en AE et 25,6 M€ en CP et le programme 308 « Protection des droits et libertés » à hauteur de 1,2 M€ en AE et 1,0 M€ en CP. Il en résulte un total d'annulations de 26,2 M€ en AE et 26,6 M€ en CP sur le périmètre de la mission.

Parmi ces annulations, 1,5 M€ en AE et CP sont des annulations de crédits de titre 2 et de SCSP liées aux mesures transversales prises en matière de masse salariale (indemnités journalières, ajout de deux jours de carence). Ainsi, sont annulés en AE et en CP sur le titre 2, 1,0 M€ sur le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » et 0,2 M€ sur le programme 308 « Protection des droits et libertés ».